



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Liberté
Égalité
Fraternité

La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Déposer un dossier de surendettement

Vérfié le 12 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Recevabilité du dossier de surendettement \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34642\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34642)

Si vous ne parvenez pas à faire face à vos dettes ou savez que vous ne pourrez pas y faire face, vous pouvez saisir la *commission de surendettement des particuliers*.

Pour cela, vous devez faire un *dossier de surendettement* auprès de la Banque de France.

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0